Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 11 (1866)

Heft: (16): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Artikel: Exposition suisse de chevaux à Aarau : du 14 au 18 octobre 1865 [suite

et fin]

Autor: Zangger, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-331015

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Août 1866.

Supplément au n° 16 de la Revue.

SOMMAIRE. — Exposition suisse de chevaux à Aarau du 14 au 18 octobre 1865. (Rapport du Jury.) (Fin.) — Progrès de l'artillerie pendant les six dernières années en France, Italie, Autriche, Prusse et Suisse (suite).

EXPOSITION SUISSE DE CHEVAUX A AARAU DU 14 AU 18 OCTOBRE 1865.

Rapport du président du jury.
(Suite et fin.)

MOYENS D'AMÉLIORATION.

Nos chevaux jurassiens peuvent, en corrigeant leurs défauts de race, être changés en d'excellents chevaux pour l'agriculture et le trait. Ils rendraient les meilleurs services comme chevaux d'artillerie et de grosse cavalerie.

L'Erlenbach peut devenir un élégant et bon cheval à deux mains, même un cheval d'équipage, si l'on arrive à corriger ses défauts. Dans ses diverses variétés, le Schwytz ne serait pas moins propre comme cheval de selle ou de trait attelé seul, et les sujets solides pour chevaux d'équipage, si leurs défauts bien connus étaient corrigés; mais pour cela des moyens énergiques sont urgents, avant qu'il ne survienne un abâtardissement complet de la race.

Ces améliorations peuvent être obtenues par deux méthodes différentes:

- a) Par l'épuration de la race, c'est-à-dire au moyen des races existantes, en excluant tous les animaux, étalons ou juments, qui possèdent les vices sus-mentionnés et en n'élevant que ceux qui n'ont pas du tout ou le moins possible ces vices;
- b) Par les croisements, en important des étalons d'autres races, qui soient aussi semblables que possible, en grandeur, formes et

couleur, aux juments du pays, mais qui possèdent le plein développement des qualités demandées.

La première méthode a l'avantage que, sous le rapport de la qualité, elle ne peut jamais nuire, mais au contraire profiter. Ces principes devraient toujours être mis en usage dans tout élève de chevaux. Avec un bon nombre de sujets de bonne qualité, elle conduit toujours, dans les races ou les espèces, au but désiré. Mais là où les animaux défectueux sont en majorité et où ceux qui sont sans défauts sont en minorité, ou manquent même totalement, cette méthode rationnelle, en diminuant la quantité, ne conduit que très lentement à un résultat. Elle ne peut d'ailleurs être mise facilement en pratique que sur une propriété, dans un haras, car il n'est pas admissible que tous les propriétaires d'un pays, et particulièrement les nombreux petits propriétaires fonciers d'une grande partie de notre Etat libre puissent jamais être amenés à diriger l'élève des chevaux exclusivement d'après les mêmes principes.

Quant à la 2e méthode, celle des croisements, elle a déjà fait beaucoup de mal, mais c'est d'elle aussi que provient la plus grande partie des progrès obtenus. Il existe peu de races européennes célèbres qui n'aient été créées par croisements. Pour exemple je citerai l'ancienne et célèbre race des Mecklembourg comme étant le produit d'un long croisement des plus variés.

Le croisement présente l'avantage de produire des résultats qui se font sentir pendant des siècles et en outre aussi de conduire plus rapidement au but. Seulement, afin d'arriver à un résultat favorable et infaillible, il faut user d'une manière rationnelle du croisement.

Voici les principes à suivre:

Les étalons importés doivent être aussi ressemblants que possible en grandeur, formes et couleur aux juments qu'ils sont destinés à couvrir. Ils doivent être doux, francs de vices héréditaires, posséder toutes les bonnes qualités de la race qu'il s'agit d'améliorer, et se distinguer en outre par la possession à un degré supérieur des propriétés pour l'amélioration desquelles ils ont été importés. Ces étalons doivent avoir la faculté de transmettre leurs bonnes qualités, soit que leur descendants en donnent déjà la preuve, soit que leur généalogie prouve la constance dans leur famille. La première preuve est naturellement la plus sûre, la seconde ne pourrait s'appliquer qu'à l'achat de jeunes animaux.

Il me semble que nous avons négligé pendant tant d'années l'élève des chevaux qu'une amélioration en est devenue absolument urgente; nous ne pouvons rejeter aucun des moyens en question, mais au contraire les mettre tous simultanément en pratique.

1º Les expositions, les écrits, les dessins, les conversations particulières même, doivent constamment rendre les éleveurs de chevaux, attentifs sur les défauts de nos races et sur l'hérédité de ces défauts. Il faut enfin, dans leur propre intérêt, les amener à comprendre qu'ils ne doivent pas employer, dans leur établissement, des juments défectueuses, qu'ils doivent nourrir convenablement les poulains et ne pas les employer à de trop forts travaux. L'emploi des étalons défectueux devrait être exclu par les lois;

2º Il doit être pourvu à ce que chaque district du pays soit en possession du nombre d'étalons nécessaire pour la propagation.

L'achat en étant extrêmement difficile, coûteux et peu profitable pour un particulier, les autorités devraient, dans l'intérêt général du pays, accorder une attention toute particulière à cette branche vitale de l'élève des chevaux.

L'Etat devrait acheter un certain nombre d'étalons — 20 au moins. — Chaque printemps ceux-ci seraient répartis dans des stations du pays pour la monte, ou bien, ce qui serait encore mieux, ils devraient être vendus la moitié du prix d'achat dans les parties du pays dont le genre de chevaux se rapprocherait le plus de celui de l'étalon (voir ma brochure « L'élève des chevaux en Suisse »).

Les propriétaires d'étalons semblables, qu'ils auraient importés, devraient être indemnisés proportionnellement à la perte que leur occasionnerait l'achat d'étalons par l'Etat;

- 3° Les gouvernements cantonaux, les sociétés agricoles et particulières pour l'élève des chevaux, délivreraient annuellement des primes pour l'importation de juments étrangères propres à la reproduction, et principalement pour l'emploi de belles juments et l'élevage de bons poulains;
- 4° Enfin la Confédération devrait fonder un ou plusieurs établissements de poulains, dans lesquels elle élèverait pour commencer un certain nombre de poulains de deux ans importés, et cela sous de bonnes conditions. Plus tard elle en tirerait pour les vendre des étalons et des juments. Cet établissement de poulains serait chaque année complété par l'achat des meilleurs produits du pays;
- 5° De riches amis de l'espèce chevaline pourront, à l'imitation de la Confédération, y contribuer par la fondation d'établissements privés pour les poulains, en organisant des courses de chevaux, des épreuves de force et des expositions.

Les officiers et employés devraient donner l'exemple en n'achetant et en n'employant que des chevaux du pays et perfectionnés.

OU FAUT-IL ACHETER CES ÉTALONS?

Il ne faut pas ici discuter sur les races; qu'on achète des sujets comme il les faut et où on les trouvera.

Pour l'amélioration des Jurassiens, l'Angleterre nous offre d'excellents étalons parmi ses forts chevaux de labour (principalement dans le Norfolk et le Suffolk). On trouvera aussi des sujets convenables parmi les normands et les percherons du nord de la France. Pour les Erlenbach et les Schwytz, on trouvera des étalons tels qu'il les faut comme grandeur, couleur, formes et force des os, dans la race des demi-sang anglais et parmi les espèces du nord de l'Allemagne et de la France, améliorées par le moyen des anglais, et que l'on retrouve dans le Holstein, le Mecklembourg, le Hanovre et le nord de la France (anglonormands), etc.

UN COUP-D'ŒIL EN DEHORS DE NOS FRONTIÈRES.

Durant des siècles l'Angleterre s'est distinguée par son élève de chevaux. Elle a formé au moyen des meilleurs chevaux de l'Orient, des races distinctes adaptées à chaque emploi.

Son demi-sang est l'idéal du cheval endurant et vigoureux, servant pour la guerre et la chasse, cheval de trait ou d'équipage, etc. Son pur sang est le meilleur coureur, et c'est encore en Angleterre que l'on trouve le meilleur cheval pour l'agriculture et le plus vigoureux pour traîner des fardeaux.

Ce n'est pas pour rien que dans notre siècle le Royaume-Uni sert d'exemple et de point de départ à presque toutes les améliorations opérées en Europe et en Amérique sur la race chevaline.

La France a dépensé des millions pour ses haras et a contribué à la ruine de ses races; ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'elle a adopté un système plus efficace et plus juste, qui se continue; les haras n'y existent plus en principe.

On garde dans 26 dépôts de haras 1200 étalons reproducteurs appartenant à l'Etat (pur sang anglais, demi-sang et arabes), lesquels sont répartis depuis le 1^{er} mars jusqu'au 1^{er} juin, par 2 jusqu'à 4 animaux, dans les départements qui élèvent des chevaux de race.

Environ 800 étalons demi-sang et de trait, élevés par des particuliers, reçoivent des primes s'élevant de fr. 400 à 800. Le maximum de la prime pour étalons de trait est de fr. 500.

Un certain nombre d'étalons appartenant à des particuliers sont

examinés et autorisés à saillir. Des expositions et des courses sont organisées par l'Etat, et des descendants d'étalons autorisés peuvent seuls concourir.

La Belgique a fait de même: jusqu'à il y a deux ans, elle gardait à Gembloux 60 étalons du pays, la plupart demi-sang, en outre quelques pur sang et arabes.

Le Danemark est sur le point, après avoir aboli ses haras, de suivre la même voie.

Le grand-duché de Mecklembourg possède à Rodesin 40 étalons qu'il répartit au printemps en 28 stations. Il s'y trouve des anglais pur sang, demi-sang et Suffolk, ainsi que des étalons achetés jeunes dans le pays.

La Prusse possède, outre ses trois principaux haras de Trakehnen, Neustadt a. D. et Graditz, 1080 étalons qu'elle répartit dans ses provinces pour la reproduction.

Le Hanovre possède, outre les haras de Herrenhausen et de Neuhaus in Celle, un haras de campagne, composé de 224 étalons tirés en partie de l'Angleterre, de la Prusse, du Mecklembourg et du Hanovre même.

La Hesse Electorale a un haras ducal à Béberbeck. Elle a en outre à Cassel 76 étalons qu'elle répartit dans 23 stations. Ce sont des anglais pur sang, demi-sang et des arabes.

Le grand-duché de Hesse possède à Darmstadt 62 étalons, parmi lesquels de très beaux anglo-normands. Chaque printemps ils sont répartis dans 22 stations.

Brunswick possède 40 étalons et un haras ducal à Harzbourg.

A Waldbourg se trouvent 20 étalons de Nassau, achetés en Angleterre.

Le royaume de Saxe possède à Moritzberg un dépôt de 73 étalons pour 21 stations.

A Saxe-Meiningen le haras est supprimé, l'Etat a acheté un certain nombre d'étalons qu'il remet à des propriétaires afin de les faire propager.

Le grand-duché de Bade possède à Carlsruhe et à Ruppur 115 étalons. Ces animaux sont répartis du 1^{er} mars au 1^{er} juin, et dans les contrées montagneuses jusqu'au 15 juin, entre diverses stations. Les juments sont données aux étalons par le chef des haras. Le prix pour faire couvrir est de 3 florins et demi.

Ce n'est qu'après bien des essais et ensuite de lois cœrcitives et d'expériences coûteuses que Bade a fini par adopter ce système, auquel il s'en tient. Le Wurtemberg a comparativement de grands haras royaux particuliers à Weil, Scharnhausen et Kleinhohenheim, plus 4 haras royaux dans les montagnes, à Marbach, Offenhausen, St-Jean et Güterstein, avec environ 300 chevaux de races anglaise et arabe. Il possède en outre 180 étalons pour 52 stations.

La Bavière compte 2 haras à Bergestætten et à Rohrenfeld, un haras principal à Schwaiganger pour l'élève des étalons de monte du pays, un petit haras à Zweibrücken dans le Palatinat; elle possède en outre 328 étalons pour 84 stations, et 62 étalons pour 15 stations du Palatinat.

L'Autriche possède 2 haras à Lippiza sur le Karst et à Kladdrub en Bohême, 5 haras militaires d'une étendue considérable et une quantité de haras particuliers en Hongrie, Bohême, etc.

Les 5 haras militaires de Mezöhegyes, Babolna et Kisbèr en Hongrie, Piber en Styrie et Radautz dans la Buckowine, comprennent environ 300,000 poses autrichiennes de terrain, et comptent plus de 5000 chevaux.

A Kisber et à Piber, on élève exclusivement la race anglaise, à Mezöhegyes la race anglaise et arabe, à Babolna la race arabe.

L'Autriche a en outre 2657 étalons dans 9 dépôts particuliers pour les besoins de ses divers pays.

Enfin la Russie, ce grand pays qui fait maintenant des progrès si dignes d'intérêt, emploie des sommes énormes pour établir des écuries pour les étalons de l'Etat, et pour se procurer des animaux de bonne race, qu'elle tire en partie de l'Angleterre, en partie du pays même.

La Suisse ne peut ni ne doit tout imiter; mais elle ne doit pas négliger ce qui, en dehors de notre territoire, contribue au bien-être d'autres pays.

R. ZANGGER.



PROGRÈS DE L'ARTILLERIE PENDANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES EN FRANCE, ITALIE, AUTRICHE, PRUSSE ET SUISSE.

(Suite.)

Les chevaux que j'ai vus, au nombre de 800 environ, étaient en bon état, de bonne qualité et bien appropriés au service auquel ils sont destinés, en particulier ceux des 2 batteries à cheval à la Venaria. Ils étaient en général de robe foncée, de taille moyenne, vigoureux, avec une croupe large et arrondie et une tête assez légère; la plupart proviennent du nord de l'Allemagne; 4/4 environ, soit le